



EDITO

A NOUS DE JOUER !

Le mois de septembre est là et avec lui, nous avons la joie de vous faire parvenir ce nouveau numéro du Sidefage Infos. Comme à notre habitude, nous essayons de partager avec vous, non seulement les résultats de votre syndicat de traitement des déchets, mais également nos ambitions, nos espoirs et nos engagements quotidiens à nous, élus et techniciens, pour que tous les déchets de notre territoire soient valorisés d'une façon ou d'une autre. C'est un enjeu majeur pour notre avenir et celui de nos enfants sur le plan environnemental mais également sur le plan économique.

Le Sidefage s'investit pour mobiliser les habitants, notamment par l'ouverture du Centre d'Immersion Educatif et Ludique, dont le démarrage connaît un vif succès auprès des visiteurs. Bellegarde-sur-Valserine accueille maintenant un lieu de connaissance et d'apprentissage sur la valorisation des déchets unique en Europe !

Si la valorisation des déchets est un beau métier très technique, souvent méconnu ou décrié, la participation et l'implication de vous tous, habitants, sont essentielles pour que la chaîne du recyclage s'amorce. Tout commence à la maison !

Je vous souhaite une bonne lecture !

*Serge Ronzon,
Vice-Président en charge du recyclage*

TOUS AU C.I.E.L. !

Samedi 13 juin 2015 à Bellegarde-sur-Valserine, le SIDEFAGE a inauguré officiellement le premier Centre d'Immersion Educatif et Ludique (C.I.E.L.) en France et en Europe, dédié à la valorisation des déchets. Avez-vous déjà réservé votre visite ?

De nombreuses personnalités politiques locales ont participé à cette inauguration. Réunis autour de François Python, Président du SIDEFAGE, les deux présidents des Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, Damien Abad et Christian Monteil, les députés de l'Ain et de la Haute-Savoie, Etienne Blanc et Virginie Duby Müller, ainsi que la Sous-Préfète de Nantua, ont témoigné leur soutien pour cette belle initiative en faveur du développement durable et du tourisme industriel.

Objectif : 10 000 visiteurs par an

Avec ses 600 m² dédiés à la prévention des déchets, au recyclage et à la valorisation énergétique des ordures ménagères, le C.I.E.L. est une expérience interactive, pour petits et grands, où vidéos, sons et lumières permettent une plongée au cœur de l'univers de la deuxième vie des déchets, une fois qu'ils ont quitté le domicile.

« Nous espérons qu'au travers de l'expérience amusante vécue lors de la visite du C.I.E.L., chacun de nos visiteurs puisse apprendre, comprendre et surtout agir pour une meilleure valorisation de nos déchets », rappelle François Python.

Cette visite, entièrement gratuite, se fait uniquement sur réservation, puisqu'elle se situe sur un site industriel en activité. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le C.I.E.L. se découvre accompagné, par groupe d'au maximum cinquante personnes.

Toute l'équipe du Sidefage vous attend donc pour vous faire découvrir cette initiative unique.

Avis aux explorateurs !
L'aventure commence...



Pour réserver :
www.ciel-sidefage.fr
tél. 04 50 56 81 99



POUR CENT BRIQUES, T

Très pratiques pour conserver les aliments et les boissons, 85 000 tonnes d'emballages de briques alimentaires sont mises sur le marché chaque année en France. En plus d'être très légères par rapport à d'autres "contenants", ces briques sont également recyclables et permettent la création d'autres objets. Zoom sur une filière de valorisation parfois méconnue...



Née il y a plus de cinquante ans, la brique alimentaire est un emballage multicouche composé en moyenne de 75% de carton, 21% de polyéthylène (plastique) et 4% d'aluminium. Chacune de ces couches joue un rôle spécifique dans la conservation des aliments. Le carton confère sa rigidité à l'emballage et offre un espace imprimable pour informer le consommateur. Le polyéthylène garantit

son étanchéité. Quant à l'aluminium, il forme une barrière contre l'oxygène et la lumière, permettant une protection optimale du produit et sa conservation à température ambiante.

UN EMBALLAGE RECYCLABLE

Le recyclage de ces emballages ménagers repose en premier lieu sur la responsabilité des ménages. Pour que la brique alimentaire soit recyclée, il faut évidemment la déposer dans un conteneur de tri. La consigne est très simple: toutes les briques sont recyclables quels que soient leur format et leur contenu (soupe, crème fraîche, lait, jus d'orange, etc.). En effet, comme le carton des briques alimentaires est essentiellement constitué de fibres vierges longues, cette qualité de fibre confère d'excellentes propriétés aux produits recyclés

fabriqués grâce à elle, comme le papier-toilette ou l'essuie-tout. De plus, le polyéthylène et l'aluminium qui seront extraits de ces briques permettront de fabriquer des objets très résistants, comme du mobilier par exemple. Mais comment recycle-t-on ces emballages ?

AU CŒUR DU PROCESS DE SÉPARATION

À la sortie du centre de tri, les briques alimentaires sont acheminées chez des papetiers spécialisés dans ce matériau. Les briques sont plongées et malaxées dans de grandes cuves rotatives, auxquelles est rajoutée de l'eau et qui se nomment des "pulpeurs". Ce procédé s'appelle le défibrage. À la fin de l'opération, les fibres vont se mélanger dans l'eau tandis que le plastique et l'aluminium restent en suspension. Il ne reste plus qu'à les séparer et chaque composant rejoint alors sa propre filière de valorisation.

Le mélange d'eau et de fibres passera dans un épaisseur pour former une pâte à papier. Cette pâte sera égouttée et séchée pour produire des rouleaux de papier de



PAS PAS RIEN !

grande largeur, qui seront ensuite coupés et préparés pour fabriquer, entre autres, des enveloppes kraft, du papier cadeau, de la tapisserie, du papier absorbant... Par contre, les fibres de la brique alimentaire ne sont jamais recyclées en brique alimentaire car, une fois traitées celles-ci rétrécissent et ne permettraient plus d'assurer les critères de qualité : rigidité et légèreté.

Les résidus de polyéthylène et d'aluminium récupérés à la suite du "pulpage" des fibres par les papetiers, constituent aussi une ressource exploitable. Plusieurs entreprises pratiquent une valorisation de ce flux pour réaliser des bancs, des chaises, des stylos, du ciment...

Il faut également savoir que certaines sociétés recyclent les briques alimentaires directement à la sortie du centre de tri, sans passer par le défilage. Dans ce cas, elles seront recyclées en panneaux d'aggloméré après avoir été déchiquetées, chauffées et compressées sous forme de plaque.

Alors, vraiment, grâce au recyclage des briques alimentaires, ce sont autant de nouveaux produits fabriqués que de matières premières économisées. Si aujourd'hui, seules 45 % des briques alimentaires sont revalorisées, plus de la moitié d'entre elles finissent encore dans la poubelle d'ordures ménagères... À nous de leur offrir une seconde vie en améliorant notre effort de tri...

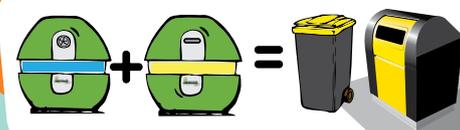


DÉCHETS À RECYCLER

LES PAPIERS ET CARTONNETTES



DANS CERTAINS SECTEURS



Dans le conteneur jaune ou dans la poubelle jaune dans certains secteurs.

Rappel

DES CONSIGNES DE TRI



Petite astuce

Pour gagner de la place à votre domicile et dans les conteneurs, videz bien vos briques alimentaires et surtout pensez à les aplatis. Gain d'espace et propreté garantie !

CONTINUER À ENCOUR

Avec la rentrée de septembre arrive toujours l'inévitable taxe foncière et avec elle, le paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) des ordures ménagères. Le Sidefage et ses adhérents se mobilisent au quotidien pour tenter de contenir la progression du coût de traitement des déchets du territoire. La meilleure recette ? Prévenir les déchets et surtout recycler au maximum...

Une chose est sûre : les résultats s'améliorent chaque année davantage, preuve d'une prise de conscience de la population, quant à une nécessaire bonne gestion de ses poubelles au quotidien.

En 2014, la dépose des déchets verts en déchèterie a encore progressé de 14 %. Pour ce qui est des ordures ménagères résiduelles, la diminution faible mais constante (environ -1 %) des tonnages valorisés énergétiquement est une bonne

nouvelle, d'autant que le nombre d'habitants du territoire ne cesse de s'accroître. Si ces deux résultats sont positifs, le syndicat note néanmoins une faible progression des tonnages de déchets recyclables collectés (+ 2,5 %).

LES COLLECTIVITÉS SE MOBILISENT

Or, c'est justement l'augmentation du tri des emballages recyclables qui permet de contenir les coûts. En revendant ceux-ci à des entreprises en tant que matières premières pour la confection de nouveaux objets, le Sidefage trouve là une ressource financière dont une partie est reversée ensuite sous forme de bonus à ses communautés de communes et d'agglomération, en fonction de la quantité et de la qualité des déchets recyclables triés : papiers,

canettes d'aluminium, boîtes de conserve, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, bouteilles et bocaux en verre... Devant l'enjeu aussi bien économique qu'environnemental du recyclage, les collectivités en charge de la collecte et adhérent au syndicat se mobilisent et décident d'investir pour faciliter le tri au domicile des habitants, souvent en mettant en place des conteneurs individuels, ramassés en porte à porte. C'est le cas, par exemple de la Communauté de communes du Pays de Gex, ou plus récemment de la Communauté de communes du Pays Bellegardien. Depuis le premier juin 2015, c'est une partie de la Communauté d'Agglomération d'Annemasse qui utilisera ce mode de collecte. Toutes espèrent ainsi encourager le geste du tri systématique. Si les habitants s'engagent dans la démarche,

«La mobilisation de chacun d'entre nous est donc d'autant plus nécessaire.»



AGER LE TRI

ces investissements seront rentabilisés; sinon, ils couteront davantage à la collectivité. La mobilisation de chacun d'entre nous est donc d'autant plus nécessaire.

DES GESTES SIMPLES À APPLIQUER

Pour contenir l'augmentation des coûts de traitements des déchets, il faut rappeler les gestes simples que nous pouvons appliquer au quotidien. Tout d'abord, le meilleur déchet est évidemment celui qui n'existe pas. N'achetons pas ce dont nous n'avons pas besoin, limitons les quantités au strict nécessaire et ainsi une grosse partie du gaspillage alimentaire sera évitée. Il représente, en France, 20 kg par an et par personne, dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés. Ensuite, le développement du compostage

à domicile, même en immeuble, permet de détourner 40% du volume des ordures ménagères résiduelles à traiter. Il permet également de contenir l'apport de déchets verts dans les déchèteries, dont le coût de valorisation organique, certes beaucoup moins cher que la valorisation énergétique, est également à prendre en compte. Et enfin, chaque foyer doit essentiellement éviter l'achat de produits sur-emballés et mettre en place un système de tri systématique de tous les déchets recyclables, les déposer dans le conteneur qui leur est dédié pour qu'ils rejoignent systématiquement leur filière de recyclage. Selon les études réalisées par le Sidefage, il reste encore près de 60% d'une poubelle d'ordures ménagères qui serait compostable ou recyclable. Alors continuons le chemin... Il reste encore un peu de route à faire...

LES TARIFS 2015* DU TRAITEMENT DES DÉCHETS DU SIDEFAGE

*en €/HT/tonne + TVA à 10%)

** +taxe communale (1,5 €/HT/tonne) et TGAP (4,11€/HT/tonne, 3,09€/HT/tonne pour les tonnages transférés par le train.

TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

36€

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES

90€**

DÉCHETS ET ENCOMBRANTS MÉNAGERS

102€**

REFUS DE TRI

90€**

TRANSFERT DES DÉCHETS VERTS SELON LA DENSITÉ

20,50€
OU 17€

DÉCHETS VERTS

52€

Les résultats de la valorisation au Sidefage



26 224
TONNES
(+2,5%)

VALORISATION
MATIÈRE
PAR RECYCLAGE



37 503
TONNES
(+14%)

VALORISATION
ORGANIQUE
PAR COMPOSTAGE



107 742
TONNES
(-1%)

VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE PAR
INCINÉRATION

DES DÉCHETS MÉNAGERS
DU TERRITOIRE DU SIDEFAGE





Une filière dédiée en déchèterie pour le recyclage de votre mobilier !

Une seconde vie pour le mobilier en fin de vie ? À présent c'est possible ! Chacune des déchèteries du territoire, gérées par les collectivités adhérentes au Sidefage, organise désormais une collecte séparée de vos vieux meubles afin de leur offrir une seconde vie : réutilisation, réparation ou recyclage.

La mise en place de ce nouveau service de proximité répond à l'obligation faite par les pouvoirs publics de valoriser ce type d'encombrants. Par an, plus de 66 millions de Français jettent en moyenne 26 kilos de meubles usagés, soit l'équivalent de 170 fois la tour Eiffel. Seulement 23 % d'entre eux étaient pour le moment recyclés. Face à ce constat, l'État a décidé, lors du Grenelle de l'environnement, de créer une nouvelle filière de valorisation, en se basant sur le principe de "Pollueur-Payeur". Cela oblige maintenant les fabricants, revendeurs et distributeurs à se mobiliser en ce qui concerne la politique de gestion des déchets, leur donnant ainsi l'opportunité de maîtriser la transition écologique de leur secteur d'activité.

ECO-MOBILIER : UN NOUVEL ÉCO-ORGANISME

Pour organiser la collecte puis la valorisation de ces déchets, l'éco-organisme à but non lucratif "Éco-mobilier" a été agréé par le Ministère de l'Écologie. D'un côté, une éco-taxe dédiée à la fin de vie des meubles est mise en place par les producteurs en fonction de la recyclabilité des matériaux utilisés pour leur conception. Cette éco-taxe, visible depuis 2013 sur les étiquettes de prix, permet le financement de la collecte de ces déchets soit dans les magasins soit en déchèterie, puis le recyclage et la valorisation du meuble, créant ainsi un principe d'économie circulaire.

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DU SIDEFAGE EN PREMIÈRE LIGNE

Auparavant destinés à la benne des encombrants dans les déchèteries, les meubles sont donc maintenant collectés à part pour rejoindre des filières de démantèlement et de réemploi. Les communautés de communes ou d'agglomération, gestionnaire des déchèteries, disposent de quatre ans pour s'adapter, en installant un nouvel espace dédié sur lequel Eco-mobilier dépose une benne pour le mobilier et organise leur enlèvement. Une fois collectés, les meubles

QU'EST-CE QU'UN ÉCO-ORGANISME ?

C'est une société privée investie par les pouvoirs publics pour prendre en charge la fin de vie des produits que les producteurs mettent sur le marché. En faisant payer une taxe aux producteurs d'objets, l'éco-organisme s'occupe du recyclage, en partenariat avec les collectivités territoriales, en leur apportant des filières de valorisation et des aides au financement de la collecte de ces déchets.

éco-mobilier



Lorsque les meubles sont réparables ou réutilisables, ils peuvent être déposés directement auprès des ressourceries ou associations.

Rappel

usagés sont triés. Ils sont séparés par catégorie : les déchets bois, les déchets literies, les déchets dits "rembourrés", et enfin les déchets plastiques. Ils sont ensuite acheminés vers les centres de traitement appropriés et adaptés. Par exemple, le bois est préparé pour confectionner des panneaux, le rembourrage de canapé sert à fabriquer de l'isolant, le métal est refondu pour fabriquer des pièces automobiles...

UN DOUBLE AVANTAGE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Beaucoup de ces meubles en fin de vie vont pouvoir ainsi rejoindre des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour qu'ils soient revalorisés. Souvent des publics éloignés de l'emploi vont ainsi pouvoir se réinsérer en participant au recyclage. De plus, au niveau environnemental, cette nouvelle filière va permettre une réutilisation des matières premières nécessaires à la fabrication de l'objet.

En déposant ses meubles en déchèterie ou en magasin en cas de nouvel achat, chacun d'entre nous peut désormais participer par une action concrète au développement durable de notre société.

Quels sont les meubles recyclés dans cette nouvelle filière ?



VOS PETITS PAPIERS...

La semaine européenne du développement durable est chaque année l'occasion de mettre en œuvre des actions fortes pour la préservation de l'environnement. Cette année le Sidefage a organisé, en partenariat avec Eco-Folio, une collecte spécifique des papiers administratifs dans 35 communes de son territoire, du 1^{er} au 6 juin 2015. Résultat : plus de 15 tonnes de papiers supplémentaires recyclées.



Vous trouverez la liste de la durée de conservation des papiers sur www.sidefage.fr

Rappel

- > Les documents et courriers se recyclent dans les conteneurs de tri : pour la confidentialité, vous pouvez rayer certaines mentions grâce à un marqueur avant de les déposer dans le conteneur.
- > Les documents passés à la broyeuse ou déchiquetés en petits morceaux ne doivent pas être déposés dans les conteneurs de tri : ils provoquent des bourrages dans les machines et engendrent des erreurs de tri qui coûtent cher à la collectivité. De plus, le fait de déchiqueter abîme la fibre de papier et ne permet pas le recyclage.
- > Pour les gros producteurs, certaines sociétés de recyclage sont spécialisées dans la collecte sécurisée de vos documents. N'hésitez pas à les contacter...
- > Pensez à numériser vos documents importants, même si vous les conservez en archive. C'est un gain de temps précieux en cas de besoin.

Si le tri des journaux et magazines est devenu pour beaucoup d'entre nous une habitude, de nombreuses hésitations persistent quand il s'agit de recycler nos papiers administratifs, courriers et autres dossiers.

DÉLAIS DE CONSERVATION ET CONFIDENTIALITÉ

Tout d'abord se pose la question de la conservation de ces documents. Combien de temps doit-on les conserver officiellement, qu'arrivera-t-il si nous avons besoin d'un papier dans quelques années ? En cas de contrôle fiscal ou en cas d'accident, par exemple. Nous finissons souvent par crouler sous les archives. Chaque courrier administratif a une durée de vie qui lui est propre légalement. Et chaque année un tri s'impose... Mais ensuite, comment jeter ce qui ne nous est plus utile ? Se pose alors la question de la méthode à employer. Tous les papiers se recyclent mais ces

documents sont souvent confidentiels. Faut-il utiliser un broyeur à documents ? Peut-on les déposer dans les conteneurs de tri une fois broyés ? Sans broyage, comment faire pour les recycler sans risquer l'usurpation d'identité ?

DES RÉPONSES POUR RECYCLER D'AVANTAGE

Pendant une semaine, les ambassadeurs du tri du Sidefage se sont déployés dans 35 communes du territoire, au pied d'une benne sécurisée pour collecter les papiers administratifs des usagers et pour répondre à toutes ces questions. Cette opération a été un succès puisqu'elle a permis de collecter des gisements supplémentaires de papier. Une mention spéciale peut être décernée à la Communauté de communes Haut-Bugey qui, à elle seule, a collecté plus du tiers du tonnage total. La mobilisation des participants a été récompensée par une visite de la papeterie artisanale de Pérourges.

L'INDISPENSABLE MAILLON DU TRANSFERT !

Chaque jour des centaines de tonnes d'ordures ménagères sont collectées sur le territoire du Sidefage. Avant d'être acheminés à l'Unité de Valorisation Énergétique de Bellegarde-sur-Valserine, ces déchets sont regroupés sur des plateformes que l'on nomme "quai de transfert". Pourquoi ? Pour optimiser les distances de collecte et réduire les coûts et les impacts environnementaux liés aux transports. Rencontre avec Alexandre Russo, chef des quais de transfert de l'Ain.

Sidefage Infos :

En quoi consiste votre métier ?

ALEXANDRE RUSSO : Mon rôle est de gérer au quotidien les quais de Groissiat, de Crozet et le quai de déchargement du train de Bellegarde. Il m'est toujours un peu difficile d'expliquer mon métier car je fais énormément de choses diverses. Cela dépend des sites sur lesquels je me rends. Mais si je devais résumer en quelques mots mon métier : je dirais qu'il consiste à organiser le travail des agents sur les quais et à veiller au bon déroulement des opérations menées. Cela implique d'assurer à la fois de bonnes conditions de travail à mes équipiers et une meilleure productivité pour optimiser nos résultats. Je dois faire

en sorte que la chaîne des déchets ménagers mise en place reste fluide et ne se brise pas. Sinon, cela peut compromettre le circuit de la valorisation énergétique, en perturbant le fonctionnement de l'incinération. Il faut savoir que sur un quai de transfert, une fois les camions de collecte d'ordures ménagères vidés, celles-ci doivent rejoindre l'Unité de Valorisation Énergétique soit par camion, soit par train dans les 24 heures qui suivent.



Sidefage Infos :

Qu'est-ce que vous aimez dans ce métier ?

AR : Ce que j'aime, c'est la diversité des ressources dans lesquelles je dois aller puiser : organisation, communication, écoute, esprit d'équipe, et par moment connaissances informatiques. J'apprécie aussi l'indépendance que l'on me donne pour gérer au mieux l'imprévu qui fait parti de mon quotidien. J'ai la chance d'avoir un métier avec une grande variété de missions. Ce rapport au terrain, aux challenges à relever, et à la réactivité que cela demande me motive chaque jour énormément. Un chef de quai est souvent perçu comme un manager. Mais cela reste avant tout un communicant, une personne capable de créer du lien avec sa hiérarchie et ses équipes. Certes ce n'est ni mesurable, ni quantifiable, pourtant je peux vous dire qu'une bonne communication peut tout changer. C'est un ingrédient indispensable pour assurer la fluidité de la chaîne.



"Une fois les camions de collecte d'ordures ménagères vidés, celles-ci doivent rejoindre l'Unité de Valorisation Énergétique soit par camion, soit par train dans les 24 heures qui suivent."



TRUCS ET ASTUCES

CRÉER SON POTAGER MAISON

Envie d'un coin de verdure sans encombrer l'espace ? De manger des fruits et légumes savoureux cultivés par vos soins ? Tentez le DO IT YOURSELF en créant votre propre jardin vertical. Et oui, les personnes qui vivent en appartement ont, elles aussi, le droit de cultiver leurs propres légumes sans se ruiner. Comment faire, quelles plantes choisir... Voici nos astuces et nos conseils.

MODE D'EMPLOI

Munissez-vous d'une palette, d'une agrafeuse, d'un rouleau de toile géotextile et de terreau. Comptez à peu près 120 litres. Installez la palette à l'horizontale puis recouvrez le fond et les côtés de toile géotextile. Fixez-la à l'aide d'agrafes et pensez à tendre au maximum la toile de manière à ce qu'elle soit la plus rigide possible. Objectif visé : créer des pochons qui pourront recueillir le terreau. Une fois la palette remplie de terreau, on installe les plantes potagères. Arrosez-les fréquemment.

QUELLES PLANTES CHOISIR ?

Pour votre potager vertical, choisissez des fruits et légumes qui n'ont pas besoin

de trop d'espace pour se développer, tout en prenant en compte l'exposition de votre balcon. Pour consommer rapidement vos légumes, optez pour des plantes potagères à croissance rapide et à faible développement comme les tomates cerises, les fraises, les radis et les salades. Les plantes aromatiques, quant à elles, prennent peu de place et sont les plus simples à cultiver. Ciboulette, menthe, persil, coriandre : vous ne pourrez plus vous en passer pour donner du goût à vos petits plats maison.

POUR UN POTAGER ENCORE PLUS BIO

Pour réussir son balcon-potager, il ne faut pas négliger l'importance du terreau, c'est pourquoi il est intéressant d'y ajouter votre compost maison. Pourquoi ? Parce que vos déchets sont précieux. Transformés en engrais naturel, ils augmenteront les propriétés fertilisantes de votre terre et rendront vos végétaux plus résistants aux parasites comme aux maladies.



Ils produiront de plus beaux fruits et légumes. Prenez donc l'habitude de mettre au compost tous les déchets verts ou secs qui lui sont profitables. C'est simple et économique, il suffit juste d'installer un lombricomposteur sur votre balcon.

POURQUOI SE LANCER ?

Tout simplement pour manger des aliments sains où aucun produit chimique n'a été utilisé ! Un potager sur votre balcon produira autant qu'un potager traditionnel. Vos économies sont donc assurées quand on sait qu'un paquet de semence équivaut à un kilo de légumes à acheter. Alors n'hésitez plus et lancez-vous !



Placez-les tout en haut de votre palette afin qu'elles aient la place de grandir en hauteur. Dans le bas de la palette, placez plutôt des végétaux à petit développement comme la laitue.

Conseil

POUR CULTIVER DES TOMATES OU DES AUBERGINES...

DÉCHETS PLASTIQUES ET OCÉANS : LA FIN DU SEPTIÈME CONTINENT ?

Un septième continent de déchets plastiques, représentant 6 fois la taille de la France, évolue au large du Pacifique nord. Reconnu par l'ONU comme l'un des plus grands défis environnementaux de notre siècle, que faire pour endiguer ce fléau ? Le jeune Boyan SLAT a peut-être trouvé la solution : "Et si tout simplement on nettoyait... ?".

DES MYRIADES DE DÉCHETS AU CŒUR DES OCÉANS

Contaminés par les déchets plastiques, nos océans sont devenus des poubelles à ciel ouvert. Plus de 5,25 milliards de débris flottent aux quatre coins de notre planète. Chaque année ils sont brassés par les courants océaniques avant d'être attirés vers de gigantesques tourbillons d'eau que l'on nomme "gyres". Les déchets s'y accumulent pour ne plus jamais en sortir, et des "icebergs" de résidus se forment à la surface des océans. Le bassin océanique le plus touché par cette pollution se trouve au sein du pacifique Nord entre Hawaï et la Californie. Baptisée "le septième continent", cette poubelle géante de

30 mètres d'épaisseur s'étend actuellement à 3,43 millions de km², soit 1/3 de la superficie de l'Europe. Cela représente plus d'un million de déchets plastiques au kilomètre carré ! Une étude réalisée par les chercheurs de l'université de Californie estime que la "concentration de déchets à la surface du Pacifique nord a été multipliée par cent en quarante ans". Si rien n'est fait, d'ici vingt ans, le 7^e continent atteindra la taille de l'Europe. Que faire pour le dépolluer ? Attendre 80 000 ans que les déchets se désagrègent par eux-mêmes ou bien essayer de les nettoyer et de les valoriser comme le propose Boyan SLAT.

UNE INITIATIVE, UNE INVENTION : UN ESPOIR

Devenu célèbre dans le monde entier après avoir dévoilé son invention pour nettoyer l'Océan Pacifique, ce jeune néerlandais de 20 ans affirme qu'il est possible



de se débarrasser de cette pollution en seulement une décennie. Son idée est simple : placer d'énormes barrières flottantes qui canalisent les débris. Une fois mises bout à bout, elles forment un entonnoir géant dans lequel les déchets viennent s'engouffrer. Grâce aux courants, les débris se retrouvent prisonniers, sans aucune dépense d'énergie ni de nuisance à la vie sous-marine. Ce système ingénieux, qui a été testé avec succès, sera mis en place dès la fin 2019 pour un grand nettoyage de la soupe de plastique. Cette méthode, qui coûterait seulement 4,53 euros par kilogramme récolté, soit 3 % du prix des autres moyens de recyclage, pourrait rapporter 500 000 millions de dollars à la revente des déchets ramassés qui seront ensuite valorisés. Cette initiative est un bel espoir pour l'avenir des océans et notre biodiversité.

Mais il ne faut pas oublier que la solution principale reste à terre : nettoyage, recyclage, changement des modes de consommation !



pèle mêle



Une question à Gaïa ?

gaia@sidefage.fr

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est une REOM (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur. Elle est notamment mise en œuvre dans la Communauté de communes du Pays de Gex. Elle a pour objectif de responsabiliser les usagers et de favoriser la réduction des déchets à la source et le geste de tri.

DU CHANGEMENT AU SIDEFAGE

Sylvie Jeannot
et Aglaë Petit



DE NOUVELLES COLLABORATRICES ONT REJOINT LES ÉQUIPES DU SIDEFAGE.

Sylvie Jeannot remplace désormais Aglaë Petit aux affaires juridiques et à la communication. Également, Stéphanie Pocachard occupe maintenant le poste de Directrice du Tri-Recyclage. Souhaitons leur la bienvenue sur notre territoire !



Stéphanie
Pocachard



LE 19 SEPTEMBRE

Boège
Foire de la Saint-Maurice

LES 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE

Salon Habitat Bois de Bellegarde
Stand CIEL

LE 27 SEPTEMBRE

Juvigny
Vide-grenier

LE 11 OCTOBRE

La Roche sur Foron
Foire de la Saint-Denis

LE 11 OCTOBRE

Saint-Genis Pouilly
Vide-grenier

LE 14 NOVEMBRE

Cranves Sales
Vente EMMAUS

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

C.I.E.L.
Exposition de Guixot de 8



OUVERTURE DU C.I.E.L. LE SAMEDI DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 19 septembre 2015, trois visites du Centre d'Immersion Educatif et Ludique du Sidefage sont organisées à 10h, 14h et 16h.

RÉSERVEZ VITE !

www.ciel-sidefage.fr
contact@ciel-sidefage.fr
04 50 56 81 99
5 chemin du Tapey Z.I. d'Arlod
01200 Bellegarde-sur-Valserine



SIDEFAGE INFOS EST UNE PUBLICATION DU SIDEFAGE

5, chemin du Tapey - ZI d'Arlod 01200 Bellegarde-sur-Valserine • Tél. 04 50 56 67 30 - Fax 04 50 56 67 37

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : François Python • RÉDACTEUR EN CHEF : Sylvie Jeannot

CONCEPTION / RÉDACTION : COMenCOM - Amélie Degeorges

CRÉATION : Kalistene - Céline Gomert / IMPRESSION : Kalistene

Ce journal est imprimé sur un papier couché 100% recyclé

Crédits photos : Sidefage, COMenCOM, SITA, Fotolia
ISSN : 2260-4197 - Semestriel.

www.sidefage.fr

